

Marchés à bons de commande pour marché public de travaux

Avenant n° 3 au marché :
lot 2 "Menuiserie faux plafond" - SABOT PRIEUR N° 11.160
Avenant n° 2 aux marchés :
lot n° 4 "Electricité" SFEE n° 11.162
lot n° 5 "Maçonnerie" BADIE n° 11.163
lot n° 6 "Couverture" DELAMOTTE RAMEAU n° 11.164

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 39*

LE VINGT HUIT MAI DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 mai 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (de la question n° 17 à la question n° 70), Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

Sont absents et excusés : M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickael, Mme ANGER Elodie, Mme Danièle THETIOT, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : M. ELOY Frédéric à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. VERGER Daniel à M. DESMAREST Luc (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita à Mme AUDIGOU Sabine, Mme PARESY Nathalie à Mme BUICHE Marie-Luce, M. PAJOT Mickael à M. LANGLOIS Nicolas, Mme ANGER Elodie à Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle à M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard à M. LEFEBVRE François.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Alice QUESNEL

Madame Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération n° 15 en date du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés à bons de commande, décomposés en 7 lots, selon la procédure adaptée, pour la réalisation de marchés publics de travaux.

Le marché n° 11.159 a été signé en date du 23 juin 2011 avec l'entreprise Herbelin pour le lot n° 1 " Peinture, revêtements de sol et mur ". Ce contrat a été résilié le 21 janvier 2014 et remplacé par le contrat n° 14.069, qui sera à échéance le 30 juin 2015.

Le marché n° 11.160 a été signé en date du 23 juin 2011 avec l'entreprise SABOT PRIEUR pour le lot n° 2 " Menuiserie et Faux Plafond ".

Le marché n° 11.161 a été signé en date du 23 juin 2011 avec l'entreprise MANNEVILLE pour le lot n° 3 " plomberie, sanitaires, chauffage ". Ce contrat a été résilié le 13 octobre 2014. Il n'a pas été renouvelé.

Le marché n° 11.162 a été signé en date du 23 juin 2011 avec l'entreprise SFEE pour le lot n° 4 " Electricité "

Le marché n° 11.163 a été signé en date du 23 juin 2011 avec l'entreprise BADIE pour le lot n° 5 " Maçonnerie"

Le marché n° 11.164 a été signé en date 23 juin 2011 avec l'entreprise DELAMOTTE pour le lot 6 " Couverture ".

Le marché n° 11.165 a été signé en date 23 juin 2011 avec l'entreprise SIB VASCART pour le lot 7 " Serrurerie Métallerie".

A l'exception des marchés relatifs aux lots n° 1 et 3, les contrats sont à échéance le 4 juillet 2015. Une consultation a été organisée en janvier 2015 pour le renouvellement de ces contrats. L'avis de publicité est paru dans le BOAMP et le JOUE le 9 janvier 2015. Cette consultation a été déclarée sans suite le 21 avril 2015, après la séance d'ouverture des offres et la présentation de l'analyse des offres en commission d'appel d'offres. La décision a été motivée par le souci d'éviter les risques tenant aux incertitudes ayant affecté la consultation des entreprises.

En effet, la ville n'est pas en mesure d'utiliser un des critères de choix, d'une importance qu'elle juge déterminante, parce que pondéré à hauteur de 20 %.

En attendant la relance prochaine de cette consultation, dans le souci d'assurer la continuité du service, la ville envisage d'augmenter les maximums des commandes des lots 2, 4, 5 et 6, dans la limite du seuil de la procédure utilisée pour la passation des marchés initiaux (procédure adaptée), soit 5 185 000 p HT, comme suit :

LOTS	Maximum de commande du contrat initial	Maximum de commande déjà notifié (délibération 18 du 11 décembre 2014)	Nouveau maximum de commande proposé	% d'augmentation par rapport au montant maximum initial	Montant maximum cumulé sur la durée du contrat
Lot n°1 Peinture Herbelin	100 000 € HT / an	-	-	-	300 000 € HT (3 ans, cf résiliation début 2014)
Lot n°2 Menuiserie faux plafond ó Sabot Prieur	200 000 € HT / an	282 000 € HT	320 000 € HT	15 %	920 000 € HT
Lot n°3 Plomberie, sanitaires chauffage - Manneville	90 000 € HT / an	-	-	-	360 000 € HT
Lot n°4 Electricité - SFEE	180 000 € HT / an	-	200 000 € HT	2.77 %	740 000 € HT
Lot n°5 Maçonnerie - BADIE	200 000 € HT / an	-	320 000 € HT	15 %	920 000 € HT
Lot n°6 Couverture ó Delamotte Rameau	200 000 € HT / an	-	320 000 € HT	15 %	920 000 € HT
Lot n°7 Métallerie serrurerie ó SIB VASCART	220 000 € HT / an	352 000 € HT	-	15 %	1 012 000 € HT
Total cumulé sur la durée des contrats					5 172 000 € HT

Lors du renouvellement des contrats en 2015, le cahier des charges tiendra compte de l'évolution des besoins du service.

Vu :

- la délibération n° 15 du 26 mai 2011 relative à la passation des marchés à bons de commande de travaux
- la délibération n° 18 du 11 décembre 2014 relative à l'augmentation des maximums de commande des lots n° 2 & 7
- les marchés de travaux n°11.160, 11.161, 11.162, 11.163, 11.164 & 11.165 signés en date du 23 juin 2011

Considérant la nécessité pour la ville de Dieppe d'augmenter le montant maximum des marchés pour permettre la réalisation des travaux et assurer la continuité du service,

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant n° 3 au marché 11.160 pour le lot n° 2 " Menuiserie et Faux Plafond ", avec l'entreprise SABOT,
- l'avenant n° 2 au marché 11.162 pour le lot n° 4 « Electricité » avec l'entreprise SFEE,
- l'avenant n° 2 au marché n° 11.163 pour le lot n° 5 « Maçonnerie » avec l'entreprise BADIE
- l'avenant n° 2 au marché n° 11.164 pour le lot n° 6 « Couverture » avec l'entreprise DELAMOTTE RAMEAU

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--